



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

**Demande d'autorisation permettant la régulation
par le tir
Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Renard**

Références : Arrêté ministériel en vigueur pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts - Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Important : conserver un exemplaire de la demande pour le compte-rendu – cette demande comprend un cadre réservé à l'administration relative à l'autorisation – elle doit être présentée lors de tout contrôle, y compris en cas d'accord tacite – en cas d'absence de réponse à cette demande, dans les 48 heures (jours ouvrables) après la date de dépôt auprès de la DDT79, elle fait l'objet d'un accord tacite.

Demandeur M. _____

Nom- prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Téléphone _____

**Adresse
électronique**

Agissant en qualité de : (rayer les mentions inutiles)

Propriétaire

tireur

Exploitant

Autres (préciser)

dans les conditions ci-après définies :

**Uniquement sur des terrains consacrés à l'élevage avicole.
Jusqu'à la date générale d'ouverture de la chasse.**

Lieux de destruction :

Lieux-dits : _____

Commune : _____

dans une réserve de chasse et faune
sauvage (RCFS)

hors réserve de chasse et faune sauvage

Justification des opérations :

	Nombre d'animaux tués	Estimation des dégâts
Animaux de basse-cour (<i>préciser</i>) :		
.....		
Animaux d'élevage (<i>préciser</i>) :		
.....		

Nom du tireur désigné

Nom- prénom

Adresse

Code postal

Téléphone

Adresse électronique

M. _____

Nom du tireur désigné

Nom- prénom

Adresse

Code postal

Téléphone

Adresse électronique

M. _____

Je certifie, sur l'honneur, les renseignements indiqués ci-dessus ainsi que, si je suis délégataire, être en possession de la délégation correspondante.

A, le

signature

**À adresser à la direction départementale des territoires - Service Eau et Environnement
39 avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT CEDEX
ddt-see@deux-sevres.gouv.fr**

Partie réservée à l'administration :

Avis de l'autorité administrative

ACCORD (L'accord est tacite 48 heures – jours ouvrables - après le dépôt de la demande auprès de la DDT79)	<input type="checkbox"/>
REFUS	<input type="checkbox"/>

La dérogation est délivrée dans les conditions ci-après définies :

1. sur autorisation pendant la période de la date de clôture de la chasse à la date générale d'ouverture de la chasse.
2. Hors réserve de chasse et de faune sauvage, la régulation à tir de renards est autorisée au propriétaire ou exploitant d'élevage avicole ou de poulailler ou son délégataire dûment désigné.
3. Le demandeur pourra s'adjoindre de tireurs placés sous sa responsabilité. Chaque tireur doit être muni du permis de chasser validé pour la saison en cours
4. Dans les réserves de chasse et de faune sauvage, le demandeur devra être en mesure de justifier, si nécessaire, de l'autorisation des propriétaires ou fermiers pour la destruction des renards sur le territoire faisant l'objet de la présente demande.
5. Il est expressément interdit de tirer ou forcer d'autres espèces que celle précisée dans la demande.
6. Le demandeur s'engage à communiquer, avant le 30 septembre suivant l'ouverture générale de la chasse, le compte rendu de ces opérations à la direction départementale des territoires. **Le défaut de communication du compte rendu entraînera le défaut d'autorisation ultérieure.**
7. Les « gestes barrières » préconisés par le Gouvernement sont impérativement respectés entre les différents intervenants pendant le déplacement et la réalisation des opérations.
8. Pour son déplacement, le bénéficiaire sera en possession de cette dérogation préfectorale et de l'attestation de déplacement dérogatoire avec la dernière case cochée (participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative).

Compte-rendu des opérations de régulation à tir de renard -

Nom – prénom du bénéficiaire de l'autorisation :

Commune(s) du lieu de destruction:

Dates	Nombre d'animaux détruits	Observations
	renard	

Ale.....

Signature :

BILAN A RETOURNER AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2020 à :

Direction Départementale des Territoires

Service Eau et Environnement - Unité Environnement – 39 avenue de Paris - BP 526 - 79022

NIORT Cedex